

Restes à réaliser à reporter :

- dépenses	- 606.986	
- recettes	+ 582.732	
- TOTAL		-24.254.00
- Résultat d'investissement négatif à combler :		- 52.254.36
TOTAL		- 76.508,36

Compte-tenu du besoin de la section d'investissement qui s'élève à : -76.508,36, il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement 2014 AU Budget primitif 2015, comme suit :

Compte 1068 excédents capitalisés	+	76.508.36
Excédent de fonctionnement reporté.....	+	183.380.27
TOTAL		259.888.63

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 VOIX POUR :

- Adopte le compte administratif 2014 du Maire tel qu'il lui a été présenté ;
- Accepte l'affectation du résultat de fonctionnement 2014 telle qu'elle lui a été présenté.

MEME SEANCE

N°DE0009-2015 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 DE LA COMMUNE :

Le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2014 de la commune de PASSINS, établi par Mr Hervé BOTTIER, Receveur Municipal.

Les écritures de ce compte étant en tous points identiques à celles du compte administratif, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte le compte de gestion 2014 de Mr Hervé BOTTIER, Receveur Municipal, tel qu'il lui a été présenté.

MEME SEANCE

N°0010-2015 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE :

Mr le Maire demande à Mr Patrice PACAUD, adjoint en charge des finances de présenter le projet de budget primitif 2015 de la commune.

Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement941.431,00
- Section d'investissement 773.677,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Adopte par 12 VOIX POUR le budget primitif 2015 tel qu'il lui a été présenté.

MEME SEANCE

N° DE0011-2015 : VOTE DES TROIS TAUX DE TAXES D'IMPOSITION DIRECTES POUR 2015 :

Le Maire demande au conseil municipal de procéder au vote des Trois taux d'imposition directes pour l'année 2015.

Après avoir pris connaissance des bases d'imposition notifiées pour 2015 par les services fiscaux, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE par 08 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE et 2 ABSTENTIONS de maintenir les trois taux d'imposition directes votés en 2014, soit pour 2015 :

TAXE D'HABITATION.....	11,00 %
TAXE FONCIERE BATI.....	19,38%
TAXE FONCIERE NON BATI	54,34 %

MEME SEANCE

N°DE0012-2015 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU SERVICE DES EAUX DE LA COMMUNE DE PASSINS ET AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014 :

Mr Patrice PACAUD, 1^{er} adjoint présente au conseil municipal le compte administratif 2014 du service des eaux de PASSINS dressé par le Maire.

Celui-ci se décompose en recettes et en dépenses comme suit :

Section d'exploitation – fonctionnement :

- DEPENSES – 236.942.74
- RECETTES + 223.540.64

DEFICIT..... – 13.402.10

EXCEDENT REPORTE 2013+ 40.164.02

RESULTAT EXCEDENT DE CLOTURE 2014.....+ 26.761.92

Section d'investissement :

- DEPENSES - 59.108.43

- RECETTES + 65.602.93

-

EXCEDENT+ 6.494.50

EXCEDENT REPORTE 2013..... +57.576.54

RESULTAT EXCEDENT DE CLOTURE 2014..... + 64.071.04

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 2014.....+ 90.832.96

RESTES A REALISER A REPORTER77.947,00

Le besoin de la section d'investissement pouvant être estimé à - 77.947,00 €, et le résultat excédentaire de cette section étant de : 64.071,04 €, soit :

Produit nécessaire : - 77.947,00

+ 64.071,04

Total- 13.875,96

Il est proposé d'affecter le résultat de la section d'exploitation-fonctionnement 2014 comme suit :

ARTICLE 002 – excédent reporté BP 201512.885,96

ARTICLE 1068 – excédents capitalisés BP 201513.875,96

TOTAL26.761,92

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 VOIX POUR dont 1 pouvoir :

- Adopte à l'Unanimité le compte administratif 2014 du service des eaux de PASSINS ;
- Accepte la proposition d'affectation du résultat d'exploitation- fonctionnement 2014 telle qu'elle lui a été présentée.

MEME SEANCE

N°DE0013-2015 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 DU SERVICE DES EAUX DE LA COMMUNE DE PASSINS :

Le conseil municipal, après s'être fait présenté les écritures du compte de gestion 2014 du service des eaux de PASSINS, dressé par Mr Hervé BOTTIER, Receveur Municipal, et après en avoir délibéré :

- ADOPTE par 12 VOIX POUR le compte de gestion 2014 du service des eaux de PASSINS.

MEME SEANCE

N°DE0014-2015 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DU SERVICE DES EAUX DE PASSINS :

Mr le Maire demande à Mr PACAUD 1^{ER} adjoint en charge des finances de présenter au conseil municipal la proposition de budget primitif 2015 du service des eaux de PASSINS.

La proposition s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Section d'exploitation-fonctionnement242.586,00 €
- Section d'investissement171.808,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 VOIX POUR, adopte le budget primitif 2015 du service des eaux de PASSINS tel qu'il lui a été présenté.

MEME SEANCE

N°DE0015-2015 : VOTE DU TARIF DES EAUX A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2015 :

Le Maire demande au conseil municipal de procéder au vote des tarifs d'eau potable applicables à compter du 1^{ER} JUILLET 2015.

Il rappelle les tarifs actuels :

- Droit fixe : 65 €
- M3 consommé : 1,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE, vote les tarifs suivants, applicables à compter du 1^{ER} JUILLET 2015, jusqu'au 30 JUIN 2016.

- Droit fixe : 65 €
- M3 consommé : 1,01 €

Soit : 186,20 € pour une consommation de 120 m3 par an (référence nationale)

MEME SEANCE

N°DE0016-2015 : SERVICE DES EAUX : DEPENSES DE PERSONNEL COMMUNAL 2015 :

Le conseil municipal :

- Vu le projet de budget primitif 2015 du service des eaux de la commune de PASSINS ;
- Considérant que la commune de PASSINS met à disposition du service des eaux des agents communaux techniques et administratifs pour l'ensemble des tâches à accomplir sur ce service ;

DECIDE

- De faire prendre en charge au titre de l'année 2015 par le service des eaux, la somme de 47.000 € correspondant aux charges de personnes supportées par la commune pour ce service.
- Demande au Maire de faire procéder aux écritures comptables nécessaires sur les deux budgets (commune et service des eaux).

MEME SEANCE

N°DE0017-2015 : VOTE D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR 2015 :

Le conseil municipal :

Vu le projet de budget primitif 2015 ;

DECIDE d'attribuer une subvention de 5000 € au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2015.

QUESTIONS N'AYANT PAS DONNE LIEU A DELIBERATION

Informations du Maire :

Travaux ONF : à la demande de la commune, l'ONF a rouvert un chemin partant de l'allée des platanes jusqu'à la serve située au dessous du Château. Ces travaux vont permettre d'assainir les lieux et d'éviter que la propriété située en contre bas soit inondée.

Chemin du Charbinat : les travaux réalisés par l'entreprise BORDEL ont permis de résorber les eaux de surface sur la chaussée, améliorant ainsi la desserte du hameau.

Cérémonie du 19 Mars : Le Maire regrette l'absence de la majorité des élus à cette cérémonie, et demande que les élus se rendent disponibles pour ce type de commémoration, dans la limite de leurs activités professionnelles .

FIN DE LA SEANCE